# Le Mois des Fiertés en France - entre visibilité, engagement et avancées juridiques

## Juin 2025

### Introduction

Chaque année, le Mois des Fiertés (ou *Pride Month*) est célébré dans le monde entier durant le mois de juin. Né en mémoire des émeutes de Stonewall (New York, 1969), il constitue un moment fort de la mobilisation des personnes LGBTQIA+ contre les discriminations, en faveur de la visibilité, de l'égalité et de la dignité. S'il est festif, le Mois des Fiertés est aussi un temps militant. Les Marches des Fiertés et les événements culturels associés sont l'occasion de rappeler que les droits des personnes LGBTQIA+ restent fragiles, même dans les États de droit. En France, bien que non reconnu officiellement, le Mois des Fiertés bénéficie d'un soutien croissant des institutions.

**→ Les manifestations emblématiques du Mois des Fiertés 2025**

- **À Tours – 7 juin 2025**

La Marche des Fiertés a eu lieu au Château de Tours de 12h30 à 20h30. Associations, collectifs, animations et concerts ont rythmé cette journée symbolique, alliant convivialité et revendication.

- **À Paris – 21 au 26 juin 2025**

Une semaine de festivités s'est déroulée Place de la Nation. Au programme : drag shows, courses solidaires, marché associatif, soirées politiques et culturelles. Cette édition marque les **25 ans de résistance** du mouvement LGBTQIA+ en France, avec un hommage appuyé à **Marianne**, figure de la République et de l'engagement.

- **À Lille – 15 mai 2025**

L'association SOS Homophobie a présenté son **29e Rapport sur les LGBTIphobies**. Le document alerte sur trois points : une haine numérique exacerbée, des discriminations intersectionnelles persistantes et un besoin de renforcer les dispositifs de signalement et d'accompagnement. À partir de ces constats, des recommandations claires sont formulées, telles que les formations, le soutien aux victimes, la sensibilisation dès l'école et la valorisation de rôles modèles.

**→ Focus : Semaine juridique du 17 juin 2024**

Organisée en partenariat avec la Maison du barreau, l'**Association française des avocats LGBT+**, unique en son genre, a lancé la semaine juridique en juin 2024. Pour promouvoir l'égalité au sein des cabinets d'avocats, ils ont mobilisés des professionnels du droit pour traiter de l'évolution des droits des personnes LGBTQIA+ et rédigé une **charte de bonnes pratiques**. Les principaux objectifs sont de :

- Prévenir les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre ;
- Encourager les cabinets à s'informer sur la parentalité, la transition ou la GPA ;
- Favoriser l'inclusion et le dialogue via des formations professionnelles.

## Le cadre légal en France : entre droits garantis et limites persistantes

En France, les droits des personnes LGBTQIA+ s'inscrivent dans un cadre juridique robuste. Le principe d'égalité est garanti par la Constitution et la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. À l'échelle européenne, l'article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne interdit explicitement toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

Le droit français renforce ces principes par des dispositifs précis : l'article 225-1 du Code pénal réprime les discriminations liées à l'identité de genre ou à l'orientation sexuelle, tandis que le Code du travail protège contre les discriminations à l'embauche et dans le cadre professionnel. La loi du 4 août 2014 vient également affirmer la nécessité de lutter contre les stéréotypes.

Cependant, malgré cet arsenal juridique, le Mois des Fiertés ne bénéficie d'aucune reconnaissance légale en tant que tel. Il repose sur une reconnaissance politique et symbolique : certaines mairies, comme celles de Paris, Marseille ou Lyon, arborent le drapeau arc-en-ciel, tandis que l'Élysée et plusieurs ministères publient des messages de soutien. Le Défenseur des droits, de son côté, continue d'alerter par des études régulières sur les discriminations subies par les personnes LGBTQIA+.

Ce contraste entre protections légales et absence de reconnaissance officielle du Pride Month souligne l'importance d'un engagement politique plus structuré pour faire pleinement exister cette période dans le paysage institutionnel français.

**→ Focus : Journée LGBTI+ Le Barreau de Paris – 12 juin 2024**

Organisée à la Maison du Barreau, la première journée LGBTI+ du Barreau de Paris visait à débattre de la diversité dans la profession et des évolutions juridiques à venir. Un signal fort envoyé par une profession souvent perçue comme conservatrice, mais de plus en plus mobilisée.

## → Une reconnaissance contrastée à l'échelle internationale

À l'échelle mondiale, la reconnaissance officielle du Mois des Fiertés varie fortement selon les pays, illustrant des niveaux d'engagement institutionnel très inégaux.

**En Amérique du Nord**, les États-Unis et le Canada font figure de pionniers. Aux États-Unis, le Mois des Fiertés est officiellement proclamé chaque année depuis 1999 par le président, avec une participation active des institutions fédérales et locales : déploiement de drapeaux arc-en-ciel sur les bâtiments officiels, discours, et campagnes nationales. Le Canada reconnaît officiellement le Pride Month au niveau fédéral et dans plusieurs provinces, et soutient activement les célébrations via des politiques publiques et des financements.

**En Europe**, la tendance est différente. Peu de pays reconnaissent officiellement le Mois des Fiertés par un texte de loi ou une proclamation nationale. Toutefois, la participation institutionnelle y est souvent forte. **Au Royaume-Uni**, malgré l'absence de reconnaissance formelle, des institutions majeures comme le NHS, les universités ou encore l'armée participent activement aux événements Pride. L'**Espagne**, quant à elle, ne reconnaît pas légalement le mois des Fiertés, mais le ministère de l'Égalité et de nombreuses grandes villes comme Madrid ou Barcelone s'impliquent pleinement. Madrid accueille d'ailleurs l'une des plus grandes marches européennes.

**En Allemagne**, le mois est célébré sous l'appellation de *Christopher Street Day* (CSD), avec un fort soutien dans plusieurs Länder. Là encore, aucune reconnaissance légale nationale, mais une dynamique locale soutenue. **Le Brésil**, de son côté, ne reconnaît pas non plus officiellement le Mois des Fiertés, mais des villes comme São Paulo organisent des événements d'une ampleur internationale, soutenus par les autorités locales. São Paulo accueille ainsi l'une des plus grandes marches au monde.

**La France**, enfin, se situe dans une position intermédiaire. Le Mois des Fiertés n'y bénéficie pas d'une reconnaissance juridique formelle, mais de nombreux acteurs institutionnels y participent : mairies (notamment Paris, Lyon, Marseille), ministères, Défenseur des droits, etc. Des campagnes de sensibilisation sont menées, des subventions accordées aux associations, et des symboles forts sont mis en avant (comme le pavoisement des bâtiments publics). Pour autant, cette reconnaissance reste politique et symbolique, souvent laissée à l'initiative locale, sans directive nationale uniforme.

En somme, si tous ces pays disposent de lois anti-discrimination protégeant les personnes LGBTQIA+, la reconnaissance du Mois des Fiertés comme événement institutionnalisé n'est pas encore généralisée. La France dispose d'un socle juridique solide mais reste en retrait sur la reconnaissance officielle du Pride Month, contrairement à l'Amérique du Nord où celui-ci est pleinement intégré dans la communication et l'agenda des pouvoirs publics.

## Conclusion

Le Mois des Fiertés 2025 illustre une double réalité : **un élan festif et militant en plein essor**, mais aussi **un cadre juridique encore perfectible**. Si les avancées sont notables (notamment dans le secteur juridique), la reconnaissance pleine et entière des personnes LGBTQIA+ passe encore par une meilleure effectivité des droits existants et par une volonté politique plus affirmée.

Un travail reste à mener, en particulier sur la reconnaissance des identités non-binaires, la lutte contre la haine en ligne et l'ancrage des bonnes pratiques au sein des institutions, qu'elles soient publiques ou privées. Le Mois des Fiertés est l'occasion de rappeler que **la visibilité est un droit, et l'égalité une exigence**.


Sources :

https://www.cnb.avocat.fr/fr/journee-lgbti-du-barreau-de-paris
https://www.avocatparis.org/actualites/charte-dinclusion-des-personnes-lgbt-en-cabinet-davocats
https://www.sos-homophobie.org/informer/rapport-annuel-lgbtiphobies
https://tinyurl.com/paris-fiertes-2025 (raccourci du lien sortir à paris)
https://www.centrelgbt-touraine.org/nos-actions/marche-des-fiertes